



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 juillet 2023, à compter de 15 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Sylvain Dugas, maire suppléant :

Sont présents :

Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siègne #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siègne #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siègne #3
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6

Absence motivée :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siègne #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siègne #5

Sont également présents :

Madame VALÉRIE GILLE, Directrice générale, greffière trésorière
France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Sylvain Dugas.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire suppléant déclare la séance ouverte à 15h00.

2023-07-114 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Participation municipale au PMVI
- 4.0 Clôture et levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

2023-07-115 PARTICIPATION MUNICIPALE AU PMVI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive est admissible au Programme de mise en valeur intégrée en raison de la réalisation par Hydro-Québec du projet de la ligne **Micoua-Saguenay** sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive a l'opportunité de se voir allouer par Hydro-Québec, dans le cadre de ce programme, une somme de 159 569 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive a été informée des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive désire participer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée pour réaliser des initiatives qui relèvent de l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de la réalisation du programme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la Municipalité de Longue-Rive participe au Programme de mise en valeur intégrée, autorise le Maire et la directrice générale à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec et demande à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée.

2023-07-116 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE cette séance extraordinaire soit levée à 3h07.

Signature

Je, Sylvain Dugas, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents : 0

Sylvain Dugas, maire suppléant

Valérie Gille, directrice générale greffière-trésorière